



PAGE 4/5

# Mieux circuler dans Montgaillard



## SOMMAIRE

› Le mot du maire .....	2	› Une nouvelle acoustique pour la salle des fêtes .....	5
› État civil .....	2	› Portrait d'un homme à tout faire .....	6
› Budget 2022 .....	3	› Le lavoir de Montgaillard .....	7
› Une modification du sens de circulation en test .....	4/5	› Infos diverses, infos pratiques .....	8

## LE MOT DU MAIRE

# Chères Montgaillardaises et chers Montgaillardais,

C'est avec plaisir que notre équipe vous propose ce nouveau numéro de « L'Essentiel ». Le budget a été voté en avril, mais nous estimons important de répondre aux interrogations soulevées par la taxe foncière. Parmi les autres informations, vous trouverez le nouveau plan de circulation dans le centre du village qui sera testé et adopté si les tests sont concluants.

Nous espérons vous voir nombreux à l'occasion des prochaines manifestations et notamment le marché de Noël organisé par la mairie en partenariat avec les associations du village et les artisans et producteurs locaux.

J'en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles qui donnent de leur temps pour entretenir cette vie locale.

Très respectueusement,

**Bruno Mouyon**  
Maire de  
Montgaillard-Lauragais



## ÉTAT CIVIL

### Carnet noir

#### Depuis le début l'année, nous avons perdu :

André Maurel le 4 janvier, Catherine Jourda le 21 janvier, Lucette Sauguet le 31 mars, Émilienne Oustric le 5 avril, Angèle Tappia-Arrabal (veuve de Robert Christol) le 15 juin, Paul Alibert le 12 juillet, André Marty le 7 octobre, Jean-Pierre Marius Denis le 23 octobre.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles. ✖ Souhaitons-leur la bienvenue... ✖

### Carnet rose

#### Depuis le début de l'année, nous avons quatre nouveaux dans notre village :

Nina, Alwena, Aubrée Thocaven née le 10 janvier, Léna, Isis, Marie Borg née le 28 février, Lucien, Charles, René Landesque Audouy né le 13 mars, Léna Tardif née le 19 septembre.

Directeur de la publication: Bruno Mouyon · Rédaction: les membres de la commission communication · Photos: D. R. · Graphisme et mise en page : [www.benjaminbenetti.fr](http://www.benjaminbenetti.fr) · Impression: Reliefdoc · Tirage: 500 exemplaires · Imprimé sur papier recyclé, non blanchi.

## BUDGET 2022

# Taxe foncière : la commune minimise son augmentation

Certains d'entre vous ont certainement constaté une augmentation de la taxe foncière. Rappelons que le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % a été transféré aux communes (réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales). Le taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, identique à celui de 2020, était de 32,28 % (soit le taux départemental de 21,90 % plus le taux communal de 10,38 %). Au regard des besoins de financement, des projets

d'investissements, de la baisse de certaines dotations et de l'augmentation de certaines charges, le conseil municipal a voté pour une augmentation en 2022 de + 2 % des taux communaux. Vous constaterez que l'intercommunalité a voté également une augmentation plus importante des taux intercommunaux. Cette évolution de la part intercommunale explique très majoritairement la hausse constatée entre 2022 et 2021 du montant de la taxe foncière.

Taxes		Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>Commune</b>	<b>32,28 %</b>	<b>32,93 %</b>
	Intercommunalité	2,59 %	7,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>Commune</b>	<b>55,74 %</b>	<b>56,85 %</b>
	Intercommunalité	8,80 %	16,58 %

Note : pour rappel, depuis quelques années, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) a été remplacée par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) directement intégrée dans vos impôts fonciers.

### CCAS et subventions aux associations

Le conseil municipal attribue une subvention de 2 000 € par an au CCAS pour abonder son budget, qui permet notamment de financer le cadeau de fin d'année des citoyens de 70 ans et plus. Les subventions allouées aux associations ont été reconduites.

### Assainissement

Le budget assainissement 2021 a connu un déficit de 6 052 € qui s'explique en grande partie par des pertes de subventions

de certains organismes ainsi que par des frais supplémentaires engendrés par le transfert obligatoire des boues pour traitement (nouvelles réglementations sanitaires suite à la covid). S'agissant d'un budget annexe devant être équilibré par les redevances appliquées aux usagers du service, le conseil municipal a voté une augmentation des redevances sur la consommation de l'eau. Cette augmentation permettant d'atteindre l'équilibre induira une plus-value à payer d'environ 10,00 €/habitant/an pour les usagers du service d'assainissement collectif.

	2021	2022
Redevance fixe HT	57,47 €	58,19 €
Redevance/m <sup>3</sup> eau HT	0,58 €	0,90 €

Note : au regard des évolutions techniques et réglementaires en matière d'assainissement collectif, ainsi que des futurs besoins liés au futur PLU, le conseil municipal étudie la possibilité de transférer cette compétence à un syndicat spécialisé.

### Programme de travaux d'investissement 2022

Les principales actions ont concerné la rénovation de la salle des fêtes (14 000 € HT pour l'isolation phonique, 30 000 € HT pour la rénovation du système de climatisation, et environ 6100 € HT pour la rénovation de l'éclairage). À cela s'ajoute la rénovation des serrures des bâtiments communaux (salle des

fêtes, école, atelier) pour un montant budgétisé de 8 000 € HT, avec la mise en place de système de serrures connectées pour certains.

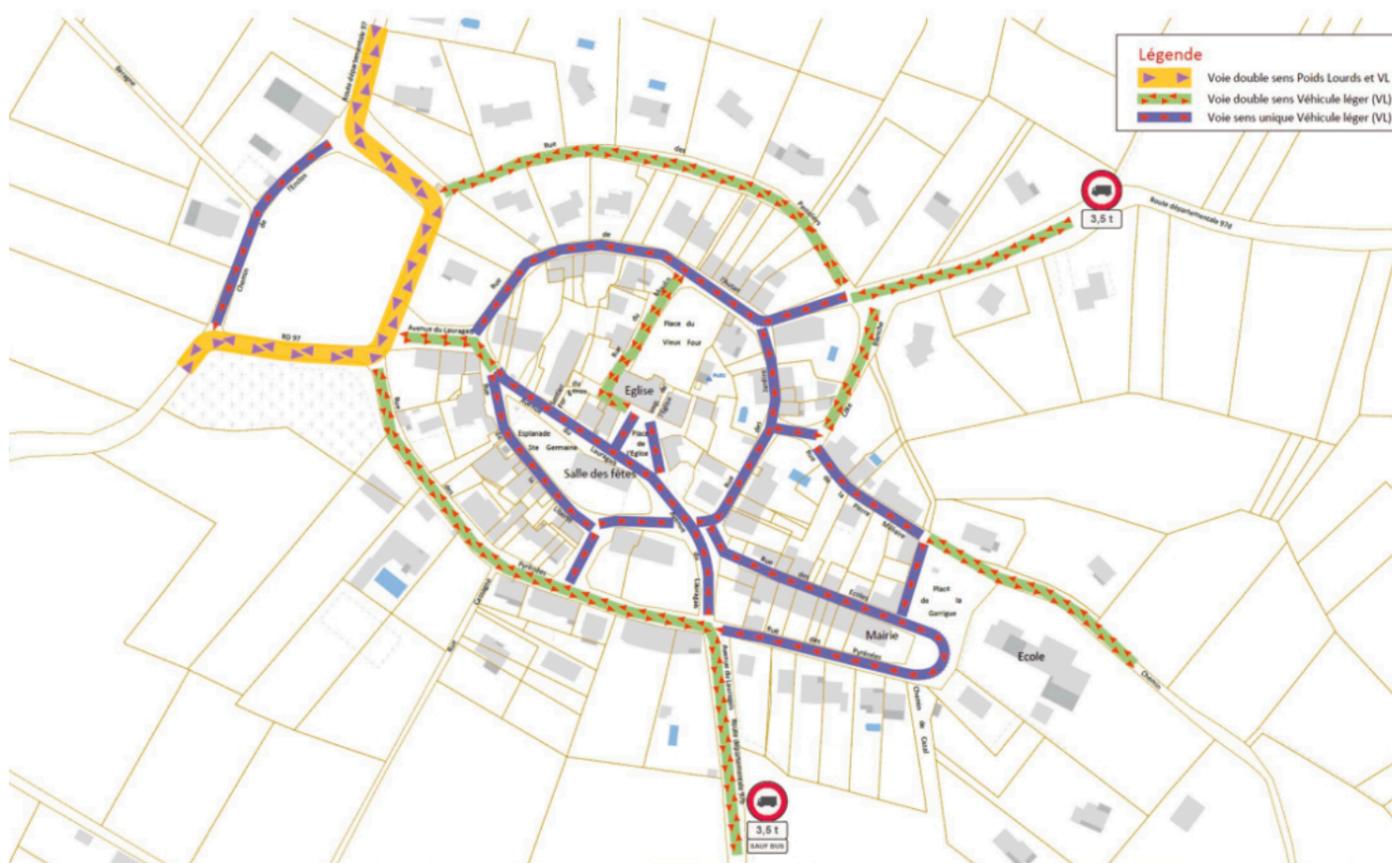
La participation déterminante du département à hauteur de 40 % au niveau de nos investissements est à saluer. ✖

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

# Une modification du sens de circulation dans le centre du village en test en 2023

Le conseil municipal a entamé une réflexion sur les aménagements et mesures à développer pour permettre aux habitants de profiter d'un cadre adapté à un partage des voies communales et ainsi favoriser la sécurité de tous. Appuyé par le cabinet Valoris, plusieurs propositions ont été discutées et chiffrées telles que la mise en sécurité de l'abri de bus du lotissement Bellevue (déplacement de l'abri

chemin d'Embarrat), la remise à plat du plan de circulation dans le centre du village ou encore la création de dispositifs de ralentissement de la vitesse aux entrées du village. Une partie de ses projets de travaux seront validés en lien avec les services du conseil départemental 31, en particulier pour ceux situés sur les routes départementales. De même, leur mise en œuvre dépendra des co-financements possibles par



Cette pré-étude est indicative, elle devra être confirmée sur un plan réglementaire par un dossier de permis d'aménager.

Plan de circulation dans le centre-village. Le centre-village serait interdit aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes (sauf transport scolaire). Plusieurs rues passeraient en sens unique : l'avenue du Lauragais, la rue des Jardins, la rue de la Pierre Milliaire, une partie de la rue des Pyrénées, la rue de l'Autan et la rue de la Liberté. Compte tenu des travaux de consolidations du mur de soutènement de la place Sainte Germaine, l'accès à la rue de la Liberté devrait prochainement être limité.



La mise en sécurité du mur de soutènement est une priorité.

le conseil départemental et autres services de l'État. En parallèle de cette réflexion, suite à l'inspection mandatée par le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans le cadre du dispositif « ponts » de l'État, la rénovation du mur de soutènement de la place Sainte Germaine s'avèrerait nécessaire dans un futur proche. Ce dossier étant prioritaire, les études sont lancées, de même que les possibilités de financement. À court terme, seule la modification du sens de circulation sera évaluée en 2023 et définitivement mise en œuvre si le test est concluant. ✖

## BÂTIMENTS COMMUNAUX

# Du nouveau pour notre salle des fêtes !

Comme vous le savez déjà, des travaux ont eu lieu dans la salle des fêtes et sont désormais terminés. Notre objectif était d'améliorer l'isolation acoustique et phonique sans enlever le cachet de la salle avec sa belle charpente apparente.

Elle est également équipée d'un nouveau système de chauffage/climatisation efficace et adapté au bâtiment. Un système d'accès contrôlé par des badges sera installé afin de faciliter et de gérer son utilisation. Ces derniers seront attribués aux associations montgailardaises et aux particuliers louant la salle des fêtes. Afin d'harmoniser l'ensemble, une peinture sera appliquée, si possible pendant la période hivernale.

Tout ceci dans le but de pouvoir profiter au mieux de moments conviviaux lors de cérémonies, de commémorations, d'événements privés ou associatifs. ✖



## PORTRAIT

# L'entretien du village : polyvalence garantie !

**H**abitants de la commune, nous sommes tous attachés à l'entretien et l'embellissement du village. Certes, il y a les travaux de gros œuvres, tels que la rénovation de l'église ou les travaux de la salle des fêtes, mais ce n'est pas tout ! L'entretien de la station d'épuration, du cimetière, des espaces de jeux (city stade et jeux derrière l'église), du lac, du lavoir, de la place Sainte Germaine, des trottoirs et des espaces verts... C'est du travail ! Et c'est précisément celui réalisé par Pierre-Marie Touja, employé communal en poste depuis juin 2018. Après un accident domestique en juin dernier, Pierre-Marie, qui a repris son poste en septembre, se plaint à dire qu'il s'est parfaitement intégré à notre village et apprécie son travail et ses multiples missions. Selon les saisons et les projets municipaux, il est amené à user de ses talents de jardinier, de maçon, de plombier ou d'électricien et il nous a prouvé de nombreuses fois que rien ne l'arrête ni ne lui fait peur... Ni même l'animation périscolaire. Pierre-Marie passe effectivement un peu plus d'une heure par jour à l'animation périscolaire. C'est une mission qui lui donne la possibilité de montrer ses talents de sportif accompli pour le plus grand plaisir des élèves de Montgaillard.

Mais laissons la parole à l'intéressé qui souhaitait nous faire passer quelques messages :

*Je profite de cet article pour remercier tous les bénévoles qui m'aident dans l'entretien des espaces fleuris de la commune, entretien qui n'est pas facilité par les restrictions sur l'usage des produits phytosanitaires. Merci à Ghislaine, Jeanine, Michel et d'autres qui veulent bien donner un peu de leur temps.*

*J'aimerais que moins d'encombrants soient trouvés dans nos poubelles ou près du cimetière, car ils ne sont pas pris par les ramassages des poubelles et cela m'oblige à les récupérer et les emmener à la déchèterie (ce qui ne fait pas partie de mes tâches).*

*Je souhaiterais que les espaces verts communaux ne soient pas utilisés comme place de parking, car je ne peux malheureusement pas passer la tondeuse à ces endroits précis.*

Merci, Pierre-Marie, pour ton dévouement et ta gentillesse. Nous apprécions tes compétences et sommes ravis de te compter parmi notre équipe municipale. Nous te remercions également pour le moment que tu as bien voulu nous accorder pour rédiger cet article. ✕



Pierre-Marie dans le local technique de la mairie

## Paillage

Pour information, tous les déchets de tonte sont amenés à l'atelier, stockés et disponibles pour les habitants de Montgaillard qui souhaiteraient l'utiliser pour du paillage. Si certains d'entre vous sont intéressés, merci de prendre contact avec la mairie. Ce paillage sera à charger sur place.

## Journée nettoyage de la commune

Instaurée par l'ancien conseil municipal, la journée verte de nettoyage de la commune n'a pu être mise en œuvre, souffrant d'un coup d'arrêt avec la mise en place des confinements covid successifs. Mais le vent d'Autan et les quelques incivilités rendent nécessaires de relancer cette initiative. Alors, prenez date, la journée verte est programmée le 11 mars 2023.

## Taille des haies, des arbres dépassant sur le domaine public

Trop de végétation dépasse sur le domaine public aujourd'hui. Nous demandons à chaque habitant ayant des plantations dont des branches dépassent sur le domaine public de bien vouloir les tailler au plus vite. Un état des lieux sera réalisé dans l'hiver et des mises en demeure seront faites si nécessaire.

## HISTOIRE

# Le lavoir

*Actuellement, le toit du lavoir est en mauvais état mais fait partie des monuments de Montgaillard-Lauragais, que la mairie envisage de rénover.*



**M**arcel Maury, bouilleur de cru de père en fils originaire de l'Ariège, est venu pour la première fois au lavoir de Montgaillard-Lauragais dans les années 40 avec son père. Il était alors âgé de 14 ans. Durant plus de 50 ans, il revenait chaque année avec son alambic, du mois de septembre au mois de mai. Les visiteurs étaient nombreux, certains venaient par curiosité, d'autres pour goûter ou tout simple-

ment pour apporter la matière première, le marc : des fruits fermentés (pommes, poires, prunes...).

Marcel faisait chauffer son alambic pour lancer le processus de fabrication de sa précieuse eau-de-vie tout en poussant la chansonnette... ✕

# Marché de Noël 2022 : réservez la date

Nous vous informons que le marché de Noël se tiendra le **vendredi 9 décembre** à la salle des fêtes, après l'école...

Même formule que l'an dernier, il y aura divers commerçants locaux et associations, de quoi se restaurer et boire, afin de passer un moment convivial en famille ou entre amis, avant les fêtes de fin d'année.

## Sécurité et bien-vivre ensemble

Code de la route : certaines limitations sont effectives dans le village et ses abords. Suite à plusieurs plaintes en mairie, nous remercions les automobilistes de bien vouloir faire attention dans le village, en particulier aux abords de l'école (respect des vitesses, respect du stop, respect des emplacements de stationnement).

## Recensement dégâts sécheresse

Si vous avez constaté sur vos bâtiments des fissures qui pourraient être liées à des mouvements de terrain, nous vous remercions de bien vouloir le signaler par écrit à la mairie. La commune va engager une procédure de reconnaissance de l'État de catastrophe naturelle. ✕

## Infos pratiques

### La mairie est ouverte au public les

- Mardis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredis de 14 h 30 à 17 h 30
- Vendredis de 14 h à 17 h

### Réservation du transport à la demande (TAD) pour le marché de Villefranche

Transporteur à contacter :  
ALCIS au 06 12 54 30 84.

Il faut appeler au plus tard la veille (donc le jeudi) avant 17 h et porter un masque dans le véhicule.

Tarif : 2,00 € le trajet par personne.

### Déchetterie de Villefranche-de-Lauragais

Depuis le mardi 26 mai, la déchetterie est ouverte normalement les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

### Règlement :

- Accès aux particuliers des 31 communes sous présentation du justificatif de domicile.
- Les professionnels sont limités à la ferraille et aux cartons.
- L'apport de déchets, en particulier les gravats, est limité à 2 m<sup>3</sup>/foyer/semaine.
- Les animaux sont interdits.
- Les véhicules de + 3,5 t ou d'une longueur supérieure à 8 m sont interdits.
- Les camions plateaux sont interdits.

### Petit rappel à la loi

Il est strictement interdit de laisser des déchets dans la nature ou sur les trottoirs, sous peine de sanctions allant jusqu'à 1 500 € d'amende.